ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS



HÔTEL-DIEU
1, place du parvis de Notre-Dame
75181 Paris cedex 04

URGENCES MÉDICO-JUDICIAIRES

Service expert près la cour d'appel de Paris

Médecin responsable

- Pr Michel GARNIER
Ligne directe : 01 42 34 82 84

Praticiens hospitaliers :

- Pr Lionel FOURNIER
Ligne directe : 01 42 34 82 84
- Dr Frank QUESTEL
Ligne directe : 01 42 34 85 46
- Dr Patrick CHARIOT
Ligne directe : 01 42 34 85 47
- Dr Ahmed HAMMACHE

Praticien attaché :

Dr LCGAN

Bureau Médical :
Tél : 01 42 34 85 47

Accueil consultation

Victimes :
Tel : 01 42 34 86 78
Fax : 01 42 34 86 81

Gardés à vue :
Tel : 01 42 34 84 46
Fax : 01 42 34 86 77

Secrétariat :

Tel : 01 42 34 82 29
ou 01 42 34 82 85
Fax : 01 42 34 82 55

A LIRE AUX URGENCES MEDICO-JUDICIAIRES

Gilda
NIP:1699000116 1
PICAZO
SARA
Né(e):
28/01/1971 () F

Dossier n° 063638
Date de passage aux UMJ : 13/02/2006

Madame, Monsieur,

Vous venez de porter plainte à la suite d'une agression et il vous a été demandé de venir aux urgences médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu pour être examiné(e) par un médecin légiste.

1 – Cet examen a pour but principal d'établir le constat médico-légal de vos blessures physiques et de leur retentissement psychologique. Avant l'examen clinique, il va vous être demandé d'exposer les circonstances de l'agression et les soins que vous avez déjà reçus (radiographies, sutures éventuelles, etc.).

2 - La pratique médico-légale a une fonction exclusivement judiciaire et *ne peut servir à justifier un arrêt de travail auprès de votre employeur.* Si vous avez besoin d'un arrêt de travail, vous devez vous adresser à votre médecin traitant habituel.

3 - Nous vous recommandons de faire une photocopie du constat médico-légal, de la conserver soigneusement avec les documents médicaux relatifs à votre agression (arrêt de travail, ordonnances, radiographies, etc.).

4 - Après le passage aux UMJ, vous devez remettre l'original du document rédigé au service de police qui a reçu votre plainte.

5 - L'association Paris Aide aux Victimes (tel : 01 45 88 18 00) et l'AP-HP (consultation de victimologie de l'Hôtel-Dieu : 01 42 34 82 10) mettent à votre disposition plusieurs lieux de consultation spécialisés dans l'aide aux victimes. Vous pouvez les contacter dès maintenant ou plus tard.

6 - L'examen médico-légal aux UMJ est pris en charge au titre des frais de justice. De ce fait, vous n'aurez rien à payer.

7 - Vous pouvez demander un certificat de passage à l'hôpital.

Nous remercions d'avoir pris le temps de lire ce document et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous avez été examiné(e) par le Docteur LCGAN

Gardés à vue :
Tél. : 01 42 34 84 46

327 / 04

Imp "AP-HP" RD 1823 / 04

063638

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

HÔTEL-DIEU

RAPPORT DESTINÉ EXCLUSIVEMENT A L'AUTORITÉ JUDICIAIRE



HÔTEL DIEU DE PARIS

1, place du Parvis Notre-Dame
75181 PARIS Cedex 04
Tél. : 01 42 34 82 34

SERVICE DES URGENCES DE PROXIMITE MEDECINE - CHIRURGIE PSYCHIATRIE MÉDICO-JUDICIAIRES
Professeur Jean Louis POURRIAT
Chef de Service

URGENCES MÉDICO-JUDICIAIRES
Responsable : Pr Lionel FOURNIER
Tél. : 01 42 34 82 84
lionel.fournier@htd.aphp.fr

Service expert près la cour d'appel de Paris

PRATICIENS HOSPITALIERS :

Dr Bertrand BECOUR
Tél. : 01 42 34 85 47

Dr Frank QUESTEL
Tél. : 01 42 34 85 46
franck.questel@htd.aphp.fr

Dr Ahmed HAMMACHE
Tél. : 01 42 34 82 29

PRATICIEN ATTACHÉ :

Dr : LOGAK

Secrétariat :
Bernadette LEBLOND
Tél. : 01 42 34 82 29
Fax : 01 42 34 82 55
bernadette.leblond@htd.aphp.fr

Magalie RÉSON
Tél. : 01 42 34 82 85
secrétariat.umj@htd.aphp.fr

Cadre Supérieur Infirmier :
Lisette MOUROT
Tél. : 01 42 34 82 31
lisette.mourot@htd.aphp.fr

Bureau Médical :
Tél. : 01 42 34 85 47

Accueil consultation Victimes :
Tél. : 01 42 34 86 78
Fax : 01 42 34 86 81

Gardés à vue :
Tél. : 01 42 34 84 46
Fax : 01 42 34 86 77

Je soussigné, Docteur LOGAK Michel

Serment préalablement prêté d'apporter son concours à la justice en son honneur et conscience

Certifie avoir examiné le : 13.02.2006 à 19 heures 30

à l' Hôtel Dieu sur réquisition de : SARIJ. 2e.

Autorité requérante : PONTONNIER.

Une personne déclarant se nommer :

Nom :

Prénoms :

Sexe :

se disant ... té :

NIP:1699000116 1
PICAZO
SARA
Ne(e):
28/01/1971 () F

PICAZO SARA

30 BVD DE MENILMONTANT
PARIS 20
75020 PARIS

Résider à :

Tél facultatif : 0698226148.

N° Sécu. Soc. : centre de paiement :

Poids : Kg - Taille : cm

Pouls : - Tension Artérielle :

Disant avoir été victime de : agression par son conjoint le 12/2/06 à 14h à son domicile

Se plaignant de : douleur de la main gauche
douleur cervicale

N° D'ORDRE

053538

Consultation Médico-Judiciaire
(suite)

NIP:1699000116 1
PICAZO
SARA
Né(e):
28/01/1971 () F

• avoir constaté :

- Patate rotière
- Ecchymose à la face externe de la main gauche rectangulaire de 5x8 cm centrée sur les troisième et quatrième articulations métacarpophalangiennes
- raideur du rachis cervical
- retentissement psychologique avec anxiété, inhibition

• Antécédents pouvant interférer :

• Conclusion :

Traumatisme de la main gauche, du cou dans un contexte psychique pathologique

• Les lésions constatées ce jour, justifient une Incapacité Totale de Travail (I.T.T) : 0 jour

Art 222-7 à 222-16 du CP- de : zéro jour (en lettres)

Sous réserve de complications

• Les examens complémentaires suivant sont nécessaires pour compléter ce dossier Médical : —

• Les résultats pouvant, éventuellement ,modifier la détermination de l' I.T.T.

Docteur : LOGAN

Signature :

DOSSIER REMIS PAGES

Imp "AP-HP" RD 1827